

1^{er} Festival du spectacle vivant de l'Université de Lille du 25 mars au 5 avril 2019

Participer au festival interuniversitaire du spectacle vivant, c'est profiter d'une expérience de la scène devant un large public et dans des conditions professionnelles. C'est aussi l'opportunité pour les lauréats de se produire sur les scènes régionales et de se présenter face à un jury tout en partageant l'expérience avec d'autres troupes. C'est enfin la chance bénéficier de l'accompagnement de professionnels. Le festival est ouvert à l'ensemble des étudiants inscrits dans un établissement universitaire national ou international, à condition qu'ils soient francophones et quels que soient le cursus choisi et l'année d'étude.

1- RÈGLEMENT DU FESTIVAL

CANDIDATURES

Chaque troupe, d'au moins un étudiant inscrit, peut soumettre un projet de spectacle vivant : danse, théâtre, arts du cirque. Le répertoire classique ou contemporain est laissé au libre choix des participants. La durée totale de la représentation **ne doit pas excéder 60 minutes**. Ce dossier est à remettre à la « *Direction Culture* » avant **le 19 décembre 2018**.

Un Jury, composé d'étudiants, d'artistes, de professionnels de la Culture, diffuseurs, enseignants sera constitué pour la circonstance. Il pré-sélectionnera, sur dossier, les troupes qui participeront aux auditions sur scène.

La sélection se déroulera à l'Antre2 **les 22 et 23 janvier 2019** en deux étapes :

- Audition sur scène de 5 à 10 minutes
- Discussion de 5 minutes avec le jury

2- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature, à **remettre avant le 19 décembre 2018**, doit comporter impérativement

- La fiche d'inscription ci-jointe, complétée par le responsable du projet.
- Une présentation argumentée du projet et de la démarche artistique (choix du texte, choix de la forme proposée, proposition de lieu, mise en scène, C.V. des acteurs...).
- Une fiche technique prévisionnelle (plan de scène, plan de feu, besoins techniques précis).
- Tout apport pouvant mettre en lumière l'intention du projet : supports de communication, historique de la compagnie, affiches, accroches, photos, budget et subventions, etc.

1^{er} Festival du spectacle vivant de l'Université de Lille du 25 mars au 5 avril 2019

PROJETS SELECTIONNES

Les représentations des projets sélectionnés auront lieu du **25 mars au 5 avril 2019**, dans divers lieux culturels l'université.

Le choix de la salle de représentation (Kino, Théâtre des Passerelles, Espace Culture, Antre-2) sera effectué en concertation avec la Direction culture. Toute représentation prévue dans un autre espace scénique (amphi, couloirs...) devra faire l'objet d'une demande argumentée dans le dossier de candidature, et sera étudiée par le jury et l'équipe responsable l'événement.

Tout matériel et décors extérieurs devront faire l'objet d'un agrément par le coordinateur technique avant utilisation.

Les droits de SACD et SACEM relatifs aux entrées et à la prestation des troupes sont pris en charge par la Direction Culture. Les autorisations et informations relatives aux droits d'auteurs devront impérativement être présentées à la Direction culture à l'annonce des sélections.

LAUREAT(S) DU FESTIVAL

La troupe lauréate s'engage à représenter son spectacle à la Ferme d'en Haut à Villeneuve d'Ascq le **23 mai 2019**. Elle pourra être sollicitée pour se représenter dans le cadre du rayonnement de l'université selon un calendrier déterminé par la Direction Culture.

Chaque membre de la troupe accepte, avec sa participation au Festival, que des photos et vidéos de sa personne en condition de travail ou de représentation soient prises et utilisées à titre promotionnel dans le cadre de la communication du Festival et des activités de la Direction Culture de l'Université de Lille, sans contrepartie financière ni restrictions particulières. Dans le cadre de représentations extérieures, la troupe s'engage mentionner sur tous ses supports de communication le partenariat avec l'Université de Lille.

3- FINANCEMENT DU PROJET

Pour vous aider à financer votre projet n'oubliez pas que vous pouvez solliciter une subvention auprès du CROUS de votre région via le dispositif culture action, ainsi qu'auprès de votre Université via le Fonds de Soutien et Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) géré par la direction de la Vie Étudiante.

Les troupes étrangères pourront se rapprocher des services culturels et internationaux de leur université pour connaître les dispositifs existants.

1^{er} Festival du spectacle vivant de l'Université de Lille du 25 mars au 5 avril 2019

4- INFOS CONTACT

Renseignement et remise des dossiers à :

Université de Lille
Direction Culture
Festival du Spectacle Vivant
À l'attention de Mourad Sebbat
Bâtiment A - Domaine Universitaire du Pont de Bois
Rue du Barreau
59 650 Villeneuve d'Ascq

Ou par e-mail
mourad.sebbat@univ-lille.fr

